

Préavis N°10-2024

Demande de crédit pour la réalisation de deux études de faisabilité destinées à la construction de structures préscolaires sur les parcelles des communes de Bursins et Bursinel

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse dans sa séance du 25 septembre 2024.

Faisant suite aux besoins avérés de créer des places d'accueil, le Comité de Direction propose au Conseil intercommunal de se prononcer sur la réalisation de deux études de faisabilité pour la construction de structures pré et parascolaires.

Il est à noter que ce préavis concerne exclusivement le secteur préscolaire.

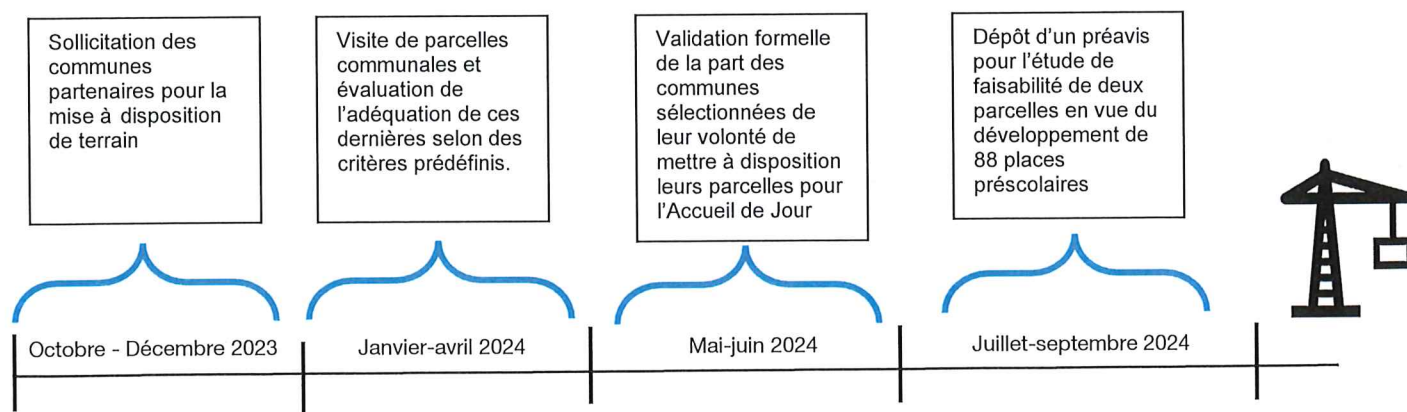
Le secteur parascolaire, quant à lui, répond à des critères spécifiques, notamment la nécessité que les lieux d'accueil se situent à proximité d'un établissement scolaire.

1. Préambule

A l'été 2023, une analyse approfondie a été initiée par EnJeu concernant les besoins en nouvelles places d'accueil en structure pré et parascolaire sur son territoire. Cette analyse repose sur l'étude MICROGIS publiée en mars 2023, qui projette les besoins de développement du réseau AJERE à horizon 2030. Cette étude a également été comparée à la Liste d'Attente Centralisée (LAC) de notre réseau.

Pour ne répondre qu'aux besoins impérieux de garde relatifs à l'occupation professionnelle des parents, il apparaît nécessaire de développer 131 places en structures préscolaires d'ici 2030 (dont 89 places sont déjà requises à ce jour).

Fort de ce constat, différentes démarches ont été initiées par l'Association, comme l'illustre le schéma ci-dessous.



2. Situation actuelle et besoins identifiés

Les terrains proposés dans les communes de Bursinel et de Bursins présentent plusieurs atouts rendant le projet favorable : leur situation géographique est bonne, des possibilités de stationnement existent et la surface disponible est suffisante pour l'ouverture d'une structure préscolaire de 44 places dans chaque commune.

Les deux communes ont exprimé un retour favorable et sont parties prenantes pour collaborer avec EnJeu à la réalisation de ce projet qui permettrait de répondre à une partie des besoins en matière d'accueil de jour préscolaire. L'Association souhaite entamer la prochaine étape qui consiste en une analyse de faisabilité par un cabinet d'architecture. Cette analyse permettra de confirmer la viabilité du projet et d'obtenir une estimation budgétaire pour sa réalisation.

Cette analyse permettra de confirmer la viabilité du projet et d'obtenir une estimation budgétaire pour sa réalisation. Ainsi, la commune sera en mesure de faire valider à son conseil la dépense liée au projet.

3. Coûts et ligne budgétaire

Le devis du cabinet d'architecture s'articule autour des prestations suivantes :

- Etude d'implantation ;
- Esquisse sommaire des étages et volumes ;
- Programme des locaux ;
- Estimation sommaire des coûts, cube SIA.

Honoraires	Montant/étude	Montant pour 2 études
Honoraires forfaitaires	3 500,00 CHF	6 000,00 CHF*
Frais de reproduction de documents	54,05 CHF	108,10 CHF
Total HT	3 554,05 CHF	6 108,10 CHF
TVA 8,1%	287,88 CHF	494,76 CHF
TOTAL TTC	3 841,93 CHF	6 602,86 CHF
10% et Arrondi	458,07 CHF	697,14 CHF
TOTAL TTC FINAL	4 300,00 CHF	7 300,00 CHF

* rabais de 14,30% inclus

4. En conclusion

Le Comité de Direction vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

- Valider la dépense d'un montant de CHF 7'300.- TTC pour la réalisation de deux études de faisabilité sur les parcelles des communes de Bursins et de Bursinel ;
- Accepter de prélever ce montant sur le compte « Honoraire consultant » 730.3185.10.

Le Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse

- Dans sa séance du 25 septembre 2023.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis N°10-2024 Demande de crédit pour la réalisation de deux études de faisabilité destinées à la construction de structures préscolaires sur les parcelles des communes de Bursins et de Bursinel ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 7'300 TTC destiné à la réalisation de deux études de faisabilité sur les parcelles de communes de Bursins et de Bursinel ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt pour l'investissement.

Adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 8 juillet 2024.

Au nom du Comité de Direction d'Enfance et Jeunesse



Sylvie Mery
Présidente

Enfance et Jeunesse



Isabelle Houmard
Directrice